

**ANNEXE DU 12 FEVRIER 2013 A L'ACCORD RELATIF
AU TELETRAVAIL DU 5 FEVRIER 2013**

Les parties à l'accord du 5 février 2013 relatif au télétravail se sont réunies le 12 février 2013 pour traiter du niveau de prise en charge des frais directement liés au télétravail.

A l'occasion de cette réunion, les niveaux des prises en charge prévues dans le cadre du pilote télétravail ont été portés, à compter du 1^{er} mars 2013, aux montants fixés ci-après.

**Frais supplémentaires générés directement par le télétravail au domicile
(électricité, abonnement internet, consommables) – limite de prise en charge**

| Sans clef internet mobile (3G,...) | | Avec clef internet mobile (3G,...) | |
|------------------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| 1 jour/semaine | 2 jours/semaine | 1 jour/semaine | 2 jours/semaine |
| 10 €/mois | 20 €/mois | 5 €/mois | 10 €/mois |

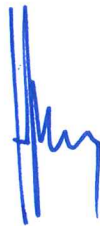
**Frais éventuels d'équipement - plafond de remboursement
(siège ergonomique, table de travail, caisson de rangement, imprimante, écran de
visualisation, le cas échéant, installation ADSL...)**

50 % du prix d'achat ou de l'installation avec un plafond de remboursement total de 300 € indépendamment du nombre de renouvellements d'avenants au contrat de travail.

Le présent texte vaut avenant à l'accord relatif au télétravail du 5 février 2013 et se substitue à l'annexe du 5 février 2013.


Fait à La Défense, le 12 février 2013
En 10 exemplaires originaux

Pour la Direction
Monsieur Patrice LE CLOAREC,
Directeur des Relations Sociales Groupe



Pour les Organisations Syndicales représentatives au périmètre de l'accord relatif au télétravail du 5 février 2013 :

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL - CFTD

FRANÇOIS PELEGRIANA


CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC - CFE-CGC

Adam BOUAXIZ


CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL - CGT

ERIC SELLINI


SYNDICAT DES INGENIEURS CADRES TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE
ET EMPLOYES -SICTAME-UNSA

PHILIPPE JURY
